SIVOM DE LA HAUTE-ANDELLE
19 route de Vascœuil
76780 ELBEUF-SUR-ANDELLE
☎ 02 35 23 62 27
✉ sivomhauteandelle@sfr.fr

FAQ – TRANSPORTS SCOLAIRES

Qui organise les transports scolaires ?

Le transport scolaire repose sur plusieurs acteurs. **La Région Normandie** est l'autorité compétente en matière de transports scolaires, **le transporteur** assure concrètement les circuits et **le SIVOM de la Haute-Andelle** assure le suivi de proximité et fait le lien avec les familles, la Région et le transporteur.

Quel est le rôle du SIVOM ?

Le SIVOM est l'interlocuteur local des familles. Il suit le fonctionnement des circuits, recueille les remarques ou difficultés rencontrées et échange, lorsque cela est nécessaire, avec la Région Normandie et le transporteur.

Où puis-je trouver les horaires et les circuits ?

Les horaires, circuits et points d'arrêt sont disponibles dans la rubrique **« Transports scolaires »**. Les familles sont informées lorsqu'une modification importante intervient.

Pourquoi un circuit peut-il être modifié ?

Un circuit peut évoluer en fonction de la fréquentation des arrêts, des contraintes de circulation ou de sécurité, de l'organisation du transport ou afin de permettre aux enfants d'arriver dans les différentes écoles dans les horaires prévus.

Pourquoi un arrêt peut-il être suspendu ?

Un arrêt qui n'est plus utilisé peut notamment être suspendu afin d'éviter un détour inutile et d'améliorer le temps de parcours du car. Toute modification est étudiée en tenant compte du fonctionnement global du circuit.

Pourquoi le sens d'un circuit peut-il changer ?

Le sens de circulation peut être adapté pour améliorer l'organisation du parcours, respecter les horaires des différentes écoles ou répondre à des contraintes de circulation et de sécurité.

Que faire si le car est en retard ?

Un retard ponctuel peut être lié aux conditions de circulation ou à un événement survenu pendant le circuit. En cas de retard important ou répété, vous pouvez le signaler au SIVOM afin que la situation puisse être vérifiée avec le transporteur.

À qui signaler un problème rencontré pendant le transport ?

Tout problème concernant le déroulement du transport, la sécurité ou le comportement observé dans le car peut être signalé au **SIVOM**. Celui-ci transmettra l'information au transporteur ou à la Région lorsque la situation relève de leur compétence.

À qui signaler un problème de sécurité à un arrêt ?

Vous pouvez contacter le SIVOM en précisant l'arrêt concerné et la difficulté rencontrée. La situation pourra ensuite être examinée avec les partenaires compétents.